

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur,**  
**de la Recherche Scientifique et de la Technologie.**

**COMMUNIQUE**

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie organise au titre de l'année 2007, un concours de recrutement des technologues dont les postes ont été fixés selon les disciplines au sein du tableau ci-après :

<b>SPECIALITES</b>	<b>OPTIONS</b>	<b>POSTES OUVERTS</b>
GENIE MECANIQUE	-	<b>30</b>
GENIE ELECTRIQUE	-	<b>25</b>
GENIE CIVIL	-	<b>05</b>
GENIE DES PROCEDES	- Génie Chimique, -Procédés chimiques et techniques analytiques, -Industries alimentaires et bio-industries.	} <b>16</b>
INFORMATIQUE	-Informatique des systèmes industriels -Informatique des systèmes de gestion	} <b>30</b>
ECONOMIE ET GESTION	- Comptabilité-Finance - Techniques de Commercialisation - Administration et Communication -Techniques Quantitative en Economie et Gestion	} <b>25</b>

**1-Conditions de participation :**

Conformément au décret n°2001-2590 du 9 novembre 2001 modifiant et complétant le décret n° 93-314 du 8 février 1993 portant statut particulier du corps des enseignants technologues, peuvent participer à ce concours les titulaires d'un diplôme sanctionnant cinq années d'études supérieures au moins.

**Remarque** : à partir de cette session les admis à un concours d'agrégation avant la date d'effet du décret n°2001-2590 du 9 novembre 2001 sus-mentionné et titulaire d'un diplôme sanctionnant cinq années d'études supérieures au moins sont traités comme tous les autres candidats au concours c'est-à-dire qu'ils ne sont pas dispensés des épreuves écrites d'admissibilité.

## **2- Modalités et délais d'inscription :**

Toute personne remplissant les conditions de participation au concours de recrutement des technologues doit déposer personnellement son dossier ou, en cas d'empêchement, par le biais d'une personne dûment mandatée en ce sens et munie d'une procuration légale mentionnant la discipline ainsi que l'option choisie par le candidat.

Le candidat ou son mandataire est tenu lors du dépôt du dossier de candidature d'émarger sur le registre d'inscription qui sera ouvert à cet effet au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (Direction Générale des Etudes Technologiques – Direction des Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques - rue Jérusalem, 2098 Radés Médina Tunis) et ce, **durant la période allant du 07 Mai 2007 jusqu'au 18 Mai 2007 de 9 :00 heures à 12 :30 heures.**

## **3- Dossier de candidature :**

Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

1-Deux imprimés à retirer de la Direction Générale des Etudes Technologiques ou bien de l'un des Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques ou de site du ministère :

- ☞ demande de candidature pour le recrutement au grade de technologue,
- ☞ fiche de choix des centres d'affectation au grade de technologue,

2- Deux (02) photos d'identité du candidat,

3- Une copie de la carte d'identité nationale recto verso,

4- Une copie des diplômes y compris celui du baccalauréat (une décision d'équivalence accompagnera tout diplôme obtenu à l'étranger),

5- Trois (03) enveloppes affranchies au tarif de lettres recommandées avec accusé de réception et portant l'adresse exacte du candidat,

6-Trois (03) imprimés de lettres recommandées et trois (03) imprimés d'accusé de réception, à retirer des centres postaux et à remplir par le candidat.

#### **4-Remarques générales :**

\* Pour toute information complémentaire s'adresser à la Direction des Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques de la Direction Générale des Etudes Technologiques, Rue Jérusalem , 2098 et ce, soit directement soit par téléphone à l'un des deux numéros suivants : 71 460-700 ; 71 461-700 poste 112 ,

\* Tout dossier incomplet, déposé hors délais ou d'une façon non conforme à ce qui a été mentionné ci-dessus sera rejeté automatiquement.